

PLU – PLAN DE ZONAGE

Donnée DU

Actualité : **Données à jour**

I. Définition

La Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Paris couvre la totalité du territoire parisien à l'exception de trois secteurs :

- Le secteur sauvegardé du Marais.
- Le secteur sauvegardé du 7^{ème} arrondissement.
- Le domaine du Sénat (article 76 de la loi « Urbanisme et Habitat » du 2 juillet 2003).

Le territoire couvert par le PLU de Paris est découpé en 4 zones : **N** (Zone Naturelle et forestière), **UG** (Zone Urbaine Générale), **UGSU** (Zone Urbaine de Grands Services Urbains) et **UV** (Zone Urbaine Verte). Ce découpage fait l'objet du **Plan de Zonage**, au 1/25 000^{ème}, qui figure dans l'Atlas Général du PLU.

Les projets de construction ou d'aménagement susceptibles d'être mis en œuvre dans chacune de ces zones doivent se conformer à des dispositions spécifiques consignées dans le *Règlement* du PLU.

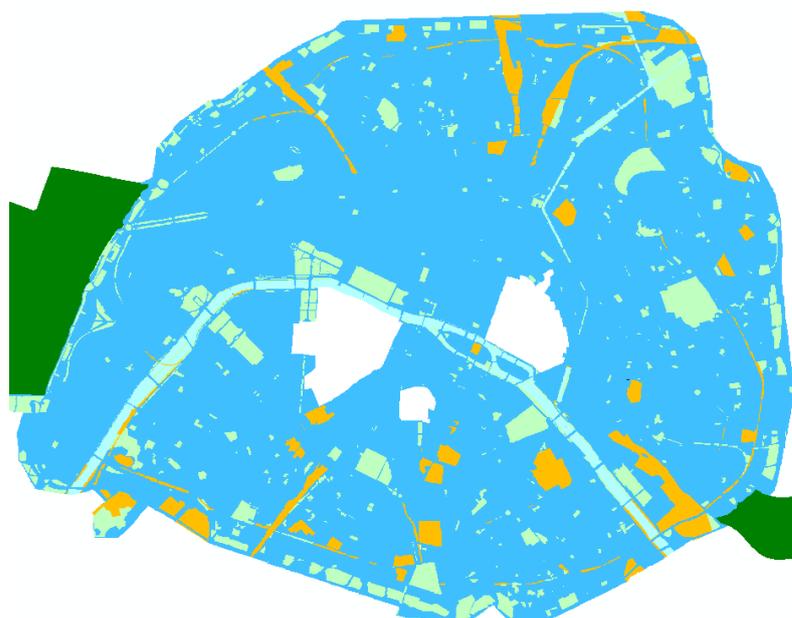
La justification de la définition des zones et celle de leur délimitation sont exposées dans le *Rapport de présentation* de la révision générale de 2006, dans sa partie « Explication des choix retenus et justification des règles » (page 12).

Ces documents, ainsi que l'ensemble du PLU, sont consultables sous forme de fichiers PDF ici : www.pluenligne.paris.fr

Le lot de données décrit par cette fiche contient l'emprise de chaque zone du PLU, et des 3 territoires hors PLU (les deux secteurs sauvegardés et le domaine du Sénat). L'ensemble de ces surfaces forme donc une partition complète du territoire parisien.

Pour faciliter la cartographie, la **Seine** et les **Canaux** font l'objet d'emprises spécifiques, même si d'un point de vue purement réglementaire, ces espaces font partie de la zone UV, à l'exception de l'emprise de la plupart des ponts et passerelles, inclus dans la zone UG.

Enfin, les zones sont découpées à chaque limite d'arrondissement.



Carte utilisant l'attribut ZONE_CARTO

II. Modèle de données

Données surfaciques.

Attributs :

Nom	Libellé	Type	Valeurs possibles
ZONE	Nom de la zone	Texte	UG : Zone urbaine Générale UV : Zone urbaine Verte UGSU : Zone urbaine des Grands Services Urbains N : Zone Naturelle PSMV7 : Secteur Sauvegardé du 7 ^{ème} arrdt PSMVM : Secteur Sauvegardé du Marais SENAT : Domaine du Sénat
ZONE_CARTO	Nom de la zone à utiliser pour la cartographie	Texte	Comme ZONE avec en plus la valeur EAU qui permet de représenter la Seine et les Canaux dans une couleur différente.
NUMARDT	Numéro d'arrondissement	Entier	1 à 20

III. Métadonnées :

Source : Ville de Paris, Direction de l'Urbanisme.

Unité : degrés décimaux.

Système de coordonnées : WGS 84

Actualité : Ces données sont conformes à la dernière version du PLU les ayant modifiées, mise à jour par le Conseil de Paris les 4, 5, 6 et 7 juillet 2023 (modification sur le secteur du boulevard Carnot).

Restriction d'utilisation : Les données décrites ici ont été utilisées pour réaliser le plan de zonage du PLU de Paris, qui est à l'échelle du 1/25 000^{ème}. Seul ce plan de zonage, consultable en PDF sur le site de la Mairie de Paris (www.pluenligne.paris.fr) porte une information réglementaire. Les données disponibles sur l'Opendata de la Ville de Paris sont diffusées pour information, et ne constituent pas une information réglementaire.

Contact : Pour toute question relative à ces données, ou si vous constatez des erreurs, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : paris-geoportail-urbanisme@paris.fr